

Octobre 2024

Municipalité de Saint-Télesphore

Le Montjoie

Journal municipal



HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc

1600, chemin Saint-Télesphore

L'horaire du chalet des loisirs s'établit comme suit :

7 jours sur 7 : de 8h à minuit

TRAVAUX D'INVENTAIRE FORESTIER EN FORÊT PUBLIQUE ET PRIVÉE

Extrait de Ressources Naturelles—Québec

« QUÉBEC, le 2 juill. 2024 /CNW/ - **Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite informer la population qu'il effectue en ce moment des travaux d'inventaire forestier dans les forêts publiques et privées de plusieurs régions du Québec. Ces travaux annuels se poursuivront jusqu'au 31 octobre 2024.**



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone **(450) 269-2999**
Télécopieur **(450) 269-2257**

Courriel info@st-telesphore.ca
Site internet www.saint-telesphore.com
Facebook facebook.com/saint-telesphore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00 – 13H00 À 16H30
Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Danielle Glode, poste 3163
dg@st-telesphore.ca

MAIRIE

Monsieur David McKay, poste 3161
maire@st-telesphore.ca

ADJOINTE

Madame Manon Cuillerier, poste 3162
adjointe@st-telesphore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h
Vendredi de 12h à 16h
Monsieur Pierre-Luc Paquet, poste 3158
urbanisme@st-telesphore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-2468
incendie@st-telesphore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159
travauxpublics@st-telesphore.ca

URGENCE MUNICIPALE

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Sécurité civile et incendie	4
Déneigement	5
Urbanisme	6
Hygiène du milieu et environnement	7
Vie communautaire, loisirs et culture	8
Calendriers	12

AFFAIRES MUNICIPALES

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

11 novembre

9 décembre



FERMÉ

Les services municipaux seront fermés pour le congé de l'Action de grâce le lundi 14 octobre. De retour mardi le 15 octobre dès 8h.

Pour toute urgence municipale, veuillez communiquer avec le 311.

Je m'inscris



COMALERTE
INSCRIVEZ-VOUS!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 11 novembre 2024 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil:

- par courriel à dg@st-telesphore.ca;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163;
- par internet au www.saint-telesphore.com/nous-joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE 4E VERSEMENT ???

Tout comme l'année dernière, 4 versements étaient proposés pour le paiement des taxes municipales. Ceci se veut un petit rappel que vous avez peut-être oublié le 4e versement. Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec le service de taxation qui pourra vérifier l'état de votre compte.

NOUVEAU SERVICE DE PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Dès 2025, le service de taxation pourra désormais prélever les montants de taxes municipales directement de votre compte bancaire dûs à l'échéance. Ce service est idéal pour les gens qui voyagent beaucoup à l'extérieur du pays et / ou qui n'ont pas accès à internet pour payer aux échéances. Informez-vous en appelant au 450-269-2999 poste 3162 ou par courriel au adjointe@st-telesphore.ca

AVIS PUBLIC**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2025**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Télesphore

QUE le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore sera, en 2025, en vigueur pour son deuxième exercice financier ;

QUE le sommaire du rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2025, tel que préparé par la firme *Leroux, Beaudry et Picard Évaluateurs agréés*, a été déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 10 septembre 2024 ;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 1425 route 340, Saint-Télesphore, aux heures habituelles d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi, inclusivement.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par les sections I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges au 420, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1 ;
- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminé par le règlement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Télesphore, ce treizième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Danielle Glode,

Directrice générale et greffière-trésorière



PNEUS D'HIVER

Votre véhicule doit être chaussé pour l'hiver **dès le 1^{er} décembre et jusqu'au 15 mars**. Toutefois, les conditions printanières pouvant être variables, il vous est recommandé d'attendre quelques semaines après la fin de cette période avant de poser vos pneus quatre-saisons ou vos pneus d'été.

L'obligation s'applique à tous les véhicules routiers motorisés immatriculés au Québec, y compris les véhicules offerts en location. Les remorques et les véhicules immatriculés hors Québec ne sont pas visés par cette obligation. Une amende de 200 \$ à 300 \$ est prévue pour les conductrices et conducteurs qui ne respectent pas la réglementation.

HALLOWEEN

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LORS DE LA PATROUILLE DE L'HALLOWEEN

Le service de Sécurité incendie sera présent dans les rues afin d'assurer la sécurité des enfants lors de la soirée d'Halloween du 31 octobre prochain.

Il revient aux automobilistes de redoubler de vigilance pour éviter tout événement fâcheux.

- Ils doivent être vigilants, car les enfants peuvent être difficiles à voir.
- Ils doivent ralentir et éviter tout accident.
- Ils doivent être patients et courtois.



Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration



Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du **2 au 3 novembre 2024**, soit plus exactement le **dimanche 3 novembre 2024 à 2 h du matin**. Nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'**heure normale de l'Est** (heure de l'hiver). Nous gagnerons alors une heure cette journée-là. Profitez-en pour changer les piles de vos avertisseurs.

- | | |
|--------------|--|
| 9-1-1 | Feu, ambulance, police |
| 8-1-1 | Info-Santé |
| 5-1-1 | Transport Québec |
| 3-1-1 | Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville |
| 2-1-1 | Soutien psychologique |





ON SE PRÉPARE POUR L'HIVER

Si vous n'étiez pas déjà au courant, la Municipalité a acquis de l'équipement afin d'effectuer le déneigement en régie interne. Le service des Travaux publics travaille fort afin d'être prêt pour la première neige. Voici quelques extraits de règlements importants à retenir.

DÉNEIGEMENT

Par les citoyens

Extrait du RMH 450 – Règlement sur les nuisances **Article 14 “Neige”**

« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques ... de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé. »

Par conséquent, il est interdit de souffler sa neige dans la rue ou sur le trottoir ou de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

Par la municipalité

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Déneigement des routes

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par la Municipalité.

Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales

Pour toute plainte ou demande d'intervention, utiliser le formulaire « FICHE SIGNALÉTIQUE DÉNEIGEMENT » sur le site web. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat. Ainsi, toutes les plaintes seront consignées.



STATIONNEMENT

La Municipalité de Saint-Télesphore compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule que:

«Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h00, du 15 novembre au 1^{er} avril, inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.»

BOÎTE AUX LETTRES

RURALE

Si vous résidez en bordure d'un chemin rural, vous devez vérifier l'aménagement de votre boîte aux lettres.

L'ouverture de votre boîte aux lettres doit être à une distance de 0,2 à 0,3 mètre de la limite de l'accotement (ou du bord de la chaussée s'il n'y a pas d'accotement).

Si la boîte aux lettres n'est pas installée **convenablement** et n'est pas protégée contre les opérations de déneigement, la Municipalité ne vous dédommagera pas pour les bris causés.

URBANISME

RESPECT DU VOISINAGE

Nous tenons à rappeler l'importance de maintenir un comportement respectueux dans vos activités quotidiennes afin de préserver un environnement de vie agréable pour tous. Voici quelques points à respecter :

- Évitez le bruit entre 23h et 7h ;
- Assurez-vous que les animaux domestiques ne causent pas de nuisances ;
- Évitez d'entreposer des substances nuisibles ;
- L'utilisation de foyers extérieurs sans fumée nuisible ;
- Maintenez votre terrain propre et bien entretenu.

ABRI D'AUTO



Selon le Règlement de zonage numéro 282-09, les citoyens de la Municipalité de Saint-Télesphore peuvent installer un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT # 340-22 SUR LES ANIMAUX

ARTICLE 9 ANIMAUX ERRANTS

Nul ne peut laisser errer un chien, un chat ou un autre animal hors des limites du terrain privé de son gardien.

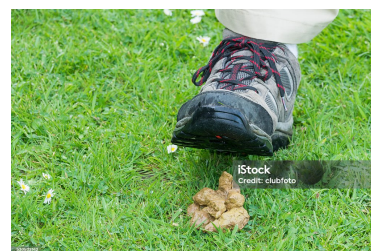
ARTICLE 10 MESURES DE CONTRÔLE

- 10.1 Le gardien doit avoir, en tout temps, la capacité physique de retenir son chien et de le maîtriser afin qu'il ne puisse en perdre le contrôle.
- 10.2 Tout chien ou autre animal domestique fréquentant les endroits publics permis devra être retenu au moyen d'une laisse n'excédant pas 1,85 mètre de longueur, par une personne raisonnable qui en a le contrôle ou la surveillance, faute de quoi, tels les chiens, chats et animaux domestiques seront alors considérés comme chiens, chats ou animaux errants. Cette laisse et son attache doivent être d'un matériau suffisamment résistant, compte tenu de la taille du chien, pour permettre à son gardien d'en avoir une maîtrise constante.
- 10.3 Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- 10.4 Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

Pour toutes questions concernant les animaux, communiquez avec notre urbaniste monsieur Pierre-Luc Paquet au

450-269-2999 poste 3158 ou

par courriel urbanisme@st-telesphore.ca





COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS ET FEUILLES MORTES

À toutes les 2 semaines

16 octobre

30 octobre

13 novembre

27 novembre



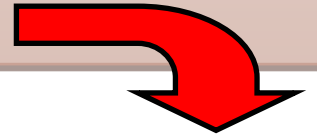
COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

Prochaines collectes

14 octobre

9 décembre

Tous les objets mentionnés dans les matières refusées ne seront pas ramassés.



Matières acceptées	Matières refusées
<ul style="list-style-type: none"> • Appareils ménagers (aspirateurs, micro-ondes) • Bains (acrylique ou fibre de verre), évier, toilette • Barbecue (sans bonbonne de gaz comprimé) • Boyaux d'arrosage • Électroménagers (réfrigérateur doit être vidé d'halocarbure identifié) • Filtres de piscine en plastique (vidés) • Grands objets en plastique (meubles, jouets) • Matelas, sommiers, bases de lit • Meubles (bibliothèque, bureau, chaise, commode, table) • Pièces de piscines • Portes d'intérieurs • Réservoir d'eau chaude (capacité 910 L ou coupé en 2) • Stores • Tapis 	<ul style="list-style-type: none"> • Ampoules (lampes, lumières) • Animaux morts • Appareils fonctionnant à l'essence (tondeuses, souffleuses) • Bonbonne de gaz comprimé • Cendres • Matériaux en vrac: asphalté, béton, bois, déblais, gravats, pierre, roc, sable, terre (contaminée ou non) • Matières recyclables / matières compostables et résidus verts • Pièces de voiture / pneus • Produits électroniques • Résidus domestiques dangereux • Résidus de construction, rénovation ou démolition • Sacs de plastique opaques • Surplus d'ordures ménagères

LINGETTES, CHIFFONS, PRODUITS HYGIÉNIQUES, COUCHES

Nous vous demandons de ne pas jeter de lingettes sanitaires ou autres produits hygiéniques (lingettes pour bébés de type « wipe » ou tout autre type de débarbouillettes, cure-oreilles, produits hygiéniques ou autres), couches, chiffons etc. dans les toilettes. Ces derniers endommagent considérablement les équipements de la Municipalité. L'accumulation de ces types de produits dans le réseau d'égout crée des blocages, bris d'équipements et pourraient même causer des refoulements d'égouts jusque dans les maisons environnantes.

Festival sportif

La belle température était au rendez-vous pour le festival sportif du 14 septembre dernier. **MERCI** à tous les bénévoles, participants, organisateurs, exposants et visiteurs. C'est grâce à l'implication de tous que le festival est une réussite encore cette année.



PANIERES DE NOËL



Paniers de Noël

INSCRIPTION

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES OFFRE L'OCCASION AUX PERSONNES ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, À FAIBLE REVENU OU À PETITS SALAIRES, DE S'INSCRIRE POUR OBTENIR UN PANIER DE NOËL.

POUR FAIRE UNE DEMANDE, VOUS DEVEZ TÉLÉPHONER AU CAB SOULANGES AU **450-265-3134** OU EN PERSONNE AU **371 RUE STE-CATHERINE, ST-POLYCARPE.**

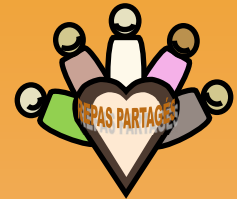
À NOTER QUE LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE **LUNDI 11 NOVEMBRE** ET SE TERMINERONT LE **VENDREDI 29 NOVEMBRE.**

CE SERVICE EST OFFERT AUX RÉSIDENTS:

- SAINT-POLYCARPE
- SAINT-TÉLESPHORE
- LES COTEAUX
- SAINT-CLET
- SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON
- SAINT-ZOTIQUE
- SAINTE-MARTHE
- COTEAU-DU-LAC
- RIVIÈRE-BEAUDETTE

 Centre d'action bénévole Soulanges

REPAS PARTAGÉS



Tous les 2e mercredis du mois, vous êtes invités au centre communautaire pour le repas partagé afin de venir déguster un bon repas, discuter et vous amuser.

Les prochains repas partagés seront **mercredi le 13 novembre et mercredi le 11 décembre** à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Bienvenue à tous!!!

Pour informations et réservations :

Madame Micheline La-marche et Monsieur Luc Boivin au 450-269-3272

ZUMBA

OÙ? Centre communautaire Rémi-Sauvé
 QUAND? Jeudis de 19h à 20h (relâche le 31 octobre)
 Jusqu'au 21 novembre
 COÛT? Cours à la carte 15\$



Vous pouvez venir vous joindre au groupe actuel sans problème. Le but c'est de bouger sous des rythmes endiablés.

HORAIRE DES ACTIVITÉS

DU 8 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2024

Patinage libre

Les lundis et mercredis
12h00 à 13h00
Les dimanches
15h00 à 16h30



Hockey libre

Les mardis et jeudis de
12h00 à 13h00
Les dimanches
17h00 à 18h30



* À l'exception des 14, 15, 16, 17 novembre

Gratuit pour les résidents de Soulanges



Les Camps de la Fondation
Tim Hortons

C'est le moment de croquer dans un BISCUIT SOURIRE pour une bonne cause ! Les Biscuits Sourire des restaurants Tim Hortons Coteau-du-Lac et Les Coteaux sont de retour, et cette année, votre achat fera deux fois plus de bien! **50% des fonds iront directement au Centre d'action bénévole Soulanges, et l'autre 50% au Camp Tim Hortons des jeunes de la région.** Ces sommes précieuses seront réinvesties dans notre communauté.

Commandez vos biscuits dès maintenant en prévente au coût de 18 \$ la douzaine jusqu' 16 novembre au CAB Soulanges ou dans les deux restaurants Tim Hortons participants. Ensemble, rendons chaque sourire encore plus lumineux! Merci pour votre générosité!

[#BiscuitsSourire](#) [#TimHortons](#) [#Communauté](#) [#Cabsoulanges](#)



Messe pour nos défunts 27 octobre à 9h30

Retrouvailles et bon repas style cabane à sucre au centre communautaire Rémi-Sauvé vers 10h30

- Adultes et Ados (12 ans et +) 25,00\$
- Enfants (5 à 11 ans) 15,00\$
- Enfants (4 ans et moins) Gratuit

Pour informations et billets

Danielle Sauvé: 450-269-2429

Gisèle Normandeau: 450-265-3173

Diane Cuillerier & Paul McDonald: 450-269-2313

DÉPOUILLEMENT DE NOËL 7 DÉCEMBRE INSCRIPTIONS AVANT LE 13 OCTOBRE 2024

Les inscriptions pour les enfants de 12 ans et moins de la Municipalité pour le dépouillement de Noël devront être reçues **avant le 13 octobre 2024** pour permettre aux lutins du Père Noël de fabriquer et d'emballer les cadeaux.

Par courriel à adjointe@st-telesphore.ca

Par téléphone au 450-269-2999 poste 3162 avec les informations suivantes :

Nom/prénom de l'enfant

Date de naissance

Numéro de téléphone



BIBLIOTHÈQUE

SAINT-ZOTIQUE

30, ave. des Maîtres



Grâce à une entente avec la Municipalité de Saint-Zotique, vous avez accès à un abonnement annuel **sans frais**. Il suffit de présenter une preuve de résidence et le tour est joué! Vous avez accès à des livres imprimés, sonores ou numériques, à des jeux, jouets, revues, films et séries DVD.

Voici quelques activités à venir :

- Heure du conte
- Expositions
- Conférence d'une autrice
- Animation d'un jeu d'enquête
- Atelier brico
- Spectacle de marionnettes








Pour tous les détails, abonnez-vous à la page Facebook, consultez la revue municipale Le Courant ou appelez au 450-267-9335 poste 260 ou par courriel au biblio@st-zotique.com

OCTOBRE 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 	2 	3 	4  	5
6	7  	8 	9 	10	11 	12
13	14 FERMÉ  	15 	16 	17	18 	19 50e Âge d'Or
20	21 	22 	23	24	25 	26
27 Messe 	28 	29	30 	31 		

NOVEMBRE 2024

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 	2
3	4 	5 	6	7	8 	9 
10	11 Jour du Souvenir  	12	13  	14	15  	16
17	18 	19 	20	21	22 	23
24	25 	26	27 	28	29 	30

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte Résidus verts Feuilles 	Collecte branches 
---	---	--	--	---	--	--